

Le programme du Cabinet

IL SERA COMMUNIQUÉ À LA CHAMBRE DANS LA PREMIÈRE QUINZAINE DE JUIN

Paris, 30 mai. — On a vu plus haut que les ministres avaient définitivement arrêté le programme qui sera soumis au Parlement. En raison de la nécessité de laisser la Chambre nouvelle se constituer, la communication de ce programme ne pourra être faite que dans la période qui s'écoulera entre le 8 et le 12 juin prochain.

LA REFORME ELECTORALE

Comme on le sait déjà, le cabinet prendra l'initiative d'un projet de réforme électorale pour déferer au vote manifesté par le pays dans les élections des 24 avril et 8 mai.

Ce projet, qui sera déposé sur le bureau de la Chambre dès l'ouverture des délibérations législatives, repose sur trois principes : 1° élargissement de la base électorale ; 2° représentation proportionnelle des minorités ; 3° renouvellement partiel.

Le projet substitue au scrutin d'arrondissement le scrutin de liste par département. Toutefois, il forme des groupes avec plusieurs petits départements, qui, considérés isolément, constitueraient des circonscriptions insuffisantes.

Par contre, le projet comporte la subdivision en circonscriptions des départements comme la Seine et le Nord ayant un trop grand nombre de députés pour la formation des listes.

Le renouvellement partiel se fera sur les bases suivantes : mandat de six années avec renouvellement de tiers des députés tous les deux ans, de manière à différer du Sénat, où le mandat est de neuf ans et où le renouvellement se fait par tiers tous les trois ans.

Le projet comporte la pérennité des circonscriptions, afin d'éviter qu'il puisse y avoir comme aujourd'hui, des députés élus par 2.500 voix et d'autres par 20.000 ou 25.000 voix. Ajoutons que le projet abroge en partie la loi de 1893, qui a interdit les candidatures multiples, autorise pour la même personne trois candidatures simultanées en des circonscriptions différentes.

Enfin, disons que ce projet de réforme électorale ne sera pas lié à la réforme administrative et judiciaire, et que le gouvernement en demandera la discussion à l'état de projet distinct.

LA REFORME ADMINISTRATIVE

Quant à la réforme administrative et judiciaire, elle fera l'objet d'un projet séparé qui est en voie d'élaboration, et qui en raison de sa complexité et de son étendue, ne sera déposé qu'ultérieurement ; mais le gouvernement en fera connaître les principes généraux dans les explications qu'il sera appelé à fournir au Parlement à la suite de sa déclaration.

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

En ce qui concerne le statut des fonctionnaires, M. Briand reprendra presque intégralement le projet déposé à la Chambre par le précédent cabinet et à la préparation duquel il avait eu en sa qualité de garde des sceaux une part prépondérante.

LA DEFENSE DE L'ECOLE LAIQUE

Au sujet de l'enseignement, le cabinet ne proposera pas le monopole de l'enseignement primaire ; mais il présentera divers projets de loi ayant pour but : 1. de consolider et de défendre l'école laïque ; 2. d'organiser le fonctionnement et le contrôle de l'enseignement privé, soit au point de vue de la compétence des maîtres, par l'obligation de certains grades, soit au point de vue du choix des livres mis entre les mains des enfants.

A ce dernier point de vue, le projet organise un système de collaboration des familles destiné à donner des garanties pour le respect de la neutralité scolaire et le choix des livres employés dans les classes.

LES REFORMES SOCIALES

En ce qui touche la réforme fiscale, le cabinet, comme nous l'avons déjà dit, collaborera avec la commission du Sénat, en prenant pour cadre le projet d'impôt sur le revenu voté par le précédent cabinet. Au point de vue social, le cabinet déposera un ensemble de projets relatifs au contrat collectif, à l'organisation du crédit ouvrier et à la participation aux bénéfices.

Enfin, le cabinet insistera auprès de la Chambre pour qu'elle repousse le plus tôt possible le projet de loi relatif à la marine à pris l'initiative.

La vice-présidence de la Chambre

Paris, 30 mai. — M. Jean Cruppi, ancien ministre, dans une lettre qu'il publie le « Temps », remercie les députés qui ont songé à lui offrir la vice-présidence de la Cham-

Le Scandale d'Ormesson

NOUVELLES PERQUISITIONS CHEZ LE DOCTEUR LEON PETIT

Paris, 30 mai. — Sur mandat de M. Hubert du Puy, juge d'instruction, M. Jouin, sous-chef de la Sûreté, s'est transporté ce matin au domicile du docteur Léon Petit pour procéder à la levée des scellés qui avaient été apposés sur le coffre-fort et le bureau du défunt.

La danse de Cupidon conduite par le révérend

New-York, 30 mai. — Le révérend Kearns de l'église catholique de la Présentation à Chicago a desolés de constater que dans sa paroisse les mariages allaient diminuant d'une manière alarmante, a songé à encourager les jeunes gens à convoler en justes noces au moyen d'un grand bal qu'il a lui-même baptisé de la Danse de Cupidon. Il y avait dans la vaste salle deux cents jeunes filles en âge d'être mariées, et à mesure que les jeunes gens arrivaient, le brave prêtre les envoyait fait un tour parmi les grâces assises de danseuses, après quoi il demandait :

Y en a-t-il une qui vous plaît ? Et si le jeune homme avait remarqué quelque visage sympathique et répondait affirmativement, le révérend Kearns faisait aussitôt les présentations nécessaires.

Un curé arrêté pour vol

Il avait déjà pillé la Cathédrale de Rennes

Rennes, 30 mai. — Une affaire qui provoque une vive émotion, en raison de son caractère particulier, fait dans toute la région l'objet de nombreux commentaires.

Il y a quelques jours, à la suite d'un vol commis chez un concubinaire général d'un vilain, de deux montres et or, dont une d'une valeur de 400 francs, il a été procédé à l'arrestation de l'abbé Vellard, prêtre curé de la paroisse de Saint-Étienne, un curé en vogue d'une grande valeur. L'abbé Vellard a été accusé d'être rendu coupable de plusieurs autres larcins.

L'accusé est originaire de Chambéry ; il y a un an qu'il avait été inculpé dans une affaire de vol à Paris et avait bénéficié d'un non-lieu. Son avocat, M. Noël, qui estime que son client doit être tenu comme irresponsable, va demander son examen au point de vue mental.

La loi sur le travail industriel en Suisse

La journée de 10 heures va devenir un fait accompli pour la Suisse. La nouvelle loi sur le travail dans les fabriques industrielles a été votée par les Chambres suisses. Cette loi introduit une innovation importante dans la législation suisse. La durée était jusqu'à présent de onze heures.

La durée du travail restant limitée à dix heures, le résultat de la statistique de l'an dernier que 62 % des ouvriers travaillaient actuellement dix heures par jour au plus. Cependant l'innovation proposée sera sensible à l'industrie textile dans laquelle on emploie 114.000 ouvriers, 62.000 sont encore au régime de onze heures ou de dix heures et demi.

Le Conseil fédéral estime que ces industries sont à même de supporter cette charge et les intéressés sont tenus à demander que la durée du travail soit fixée non par jour mais par semaine, de façon à leur réserver une plus grande latitude dans la répartition du travail. Mais cette dernière partie de la loi a été adoptée par les Chambres suisses. Le projet de loi sera maintenant examiné par le Conseil fédéral. Il restera cependant à examiner les moyens d'étendre le contrôle de la législation au travail à domicile qui permet d'éviter en bon nombre les effets bienfaisants de la loi sur les fabriques.

Le projet, d'autre part, codifie tout un ensemble de décisions administratives et d'arrêts de jurisprudence rendus sous le régime de la loi actuelle, en sorte qu'au lieu des 13 articles que compte cette dernière, la nouvelle en aura 70. Elle étend sensiblement la notion de « fabrique » et par cela même elle constitue un progrès très considérable sur l'état actuel. Mais l'innovation capitale du projet est l'introduction de la journée de dix heures, au lieu de onze heures.

Le Procès de la Camorra

IL VA SOUVENIR DEVANT LE JURY ITALIEN

Rome, 30 mai. — Quatre ans après l'assassinat des époux Cuccolo, une quarantaine de camorristes napolitains inculpés dans cette affaire, ainsi que dans d'autres crimes, vont être jugés par le cour d'assises de Viterbe.

Le jury de Naples a été couré pour cause de suspicion légitime. Lorsque les accusés ont appris qu'ils seraient jugés à Viterbe, ils ont protesté avec violence en déclarant qu'ils ne voulaient pas être jugés par des jurés qui ne comprennent pas l'organisation de la camorra, leur infligeaient des peines sévères.

En même temps qu'on apprend que le procès des camorristes napolitains (le procès qui est appelé à Naples la *processione*, le grand procès) est compris dans l'organisation de la camorra, leur infligeaient des peines sévères.

Le préte n'a pas participé au double assassinat de Cuccolo et de sa femme. Mais il essaya d'égarer la justice pour sauver Erricone et son frère dont il était le parrain, le complice. Avec un affilié à la Camorra, Giacomo Ascritore, qui était en même temps un agent secret de la justice, un confident, un moulin, don Cirio Vitozzi insinua que les coupables du dou-

Le Scandale d'Ormesson

NOUVELLES PERQUISITIONS CHEZ LE DOCTEUR LEON PETIT

Paris, 30 mai. — Sur mandat de M. Hubert du Puy, juge d'instruction, M. Jouin, sous-chef de la Sûreté, s'est transporté ce matin au domicile du docteur Léon Petit pour procéder à la levée des scellés qui avaient été apposés sur le coffre-fort et le bureau du défunt.

Pour cette opération, M. Jouin s'était fait assister de M. Valadier, expert, et de M. Rejaud, commissaire de police du quartier de la Madeleine.

Dans les deux meubles, le sous-chef de la Sûreté a trouvé un certain nombre de papiers et documents.

M. Ormesson nous a déclaré : « Je vais immédiatement entreprendre la lourde tâche qui vient de m'être confiée par ordonnance de M. le président du tribunal civil de la Seine. J'essaierai de remettre sur pied l'administration d'Ormesson à laquelle il est rendu que tout ce qui est étranger y demeure étranger. Je me suis naguère occupé, dans des conditions un peu analogues, d'une société de mutualité. Populaire de même. Mon désir le plus vif est que l'œuvre d'Ormesson ne présente aucune difficulté financière de sa fondatrice. C'est assez vous dire l'importance que je mets à régler les affaires, au mieux des intérêts communs. Il ne faut pas, en effet, que son fonctionnement souffre plus longtemps de la situation actuelle. Le consortium des créanciers, aujourd'hui constitué, ne pourra que faciliter la mission que j'assume et que je veux remplir complètement et promptement. »

LES 400.000 FRANCS DU SABOTIER

Brives, 30 mai. — Le parquet vient d'être invité à ouvrir une enquête se rapportant à l'affaire d'Ormesson.

Un sabotier de Brive qui, en 1909, avait gagné le lot de 400.000 francs de la loterie d'Ormesson n'avait jamais pu toucher ce lot.

Au siège de l'œuvre, on affirme que ce lot a été touché.

L'enquête établira ce que sont devenus les 400.000 francs.

La population de la Belgique

Le « Moniteur » publie le chiffre de la population de droit, par commune, à la date du 31 décembre 1909.

Voici la récapitulation générale par province :

Luxembourg	233.963
Brabant	973.456 habitants
Flandre Occidentale	1.477.229
Flandre Orientale	876.014
Hainaut	1.118.235
Liège	1.238.413
Namur	899.337
Limbourg	275.632
Namur	367.420
Le Royaume	7.451.903 habitants

Voici la population des communes de l'agglomération bruxelloise :

Bruxelles	196.438 habitants
Schaerbeek	80.698
Molenbeek-Saint-Jean	70.926
Kelles	76.218
Anderlecht	63.243
Saint-Gilles	62.214
Auderghem	33.954
Ettrebeek	20.556
Koekelberg	12.519
Jette	14.358
Jorret	82.769
Uxelles	25.890

Anvers compte 317.171 habitants ; Liège 176.893 ; Gand 166.939 ; Verviers 48.084 ; Bruges 63.995 ; Louvain 41.960 ; Malines 59.211 ; Borgerhout 48.948, etc., etc.

La traite de l'enfance

LES PLAINTES CONTRE L'ABBE SAN-TOL AFFLUENT AU PARQUET

Paris, 30 mai. — Les plaintes contre l'abbé Santol continuent à affluer au parquet de la Seine. Certains plaignants sont même allés ces jours derniers se plaindre violemment au parquet, sous prétexte que le ministère public n'interviendrait pas d'une façon assez énergique pour leur faire rendre leurs enfants placés par l'abbé Santol et à leur insu, fort loin de Paris, et principalement dans des verreries du Nord et de l'Est.

Le commissaire de police du Gros-Caillou vient, de son côté, de faire connaître au procureur de la République que ni l'abbé Santol, ni son ancien collaborateur, l'abbé Perrin, ne tenaient absolument aucun compte des injonctions du parquet.

Pour des faits semblables à ceux reprochés à l'abbé Santol, une information a été ouverte aujourd'hui contre un nommé G... directeur d'un établissement, qui sous le nom de Trait d'Union dissimulait un véritable bureau de placement pour les jeunes apprentis verriers.

Ces jours derniers, d'ailleurs, le huitième chambre correctionnelle a eu à juger un nommé C... qui, sous le nom de secrétaire de l'Union française des maisons d'apprentissage, n'était en réalité qu'un pourvoyeur de divers patrons verriers et qui fut condamné à cent francs d'amende.

Le parquet et le prévenu ont fait l'un et l'autre appel de cette décision.

M. Boucard, juge d'instruction qui est chargé d'informer contre l'abbé Santol, et contre M. G..., a interrogé aujourd'hui l'abbé Santol et a choisi pour défenseur M. Joseph Minard.

LA GREVE des Cheminots du Sud

LES TRAINS NE CIRCULENT PLUS

Nice, 30 mai. — Le service des trains est complètement interrompu sur le réseau du sud.

Aucun incident ne s'est produit. Les cheminots, très calmes, se bornent à tenir des réunions.

Cette nuit, les grévistes ont tenu une réunion qui a duré jusqu'à quatre heures du matin. Ils ont accepté en principe l'intervention du juge de paix du canton Ouest, qui a convoqué également le chef d'exploitation.

Quelques sections de la voie dans la banlieue de Nice sont surveillées par des gardes champêtres.

On annonce pour ce soir un meeting en plein air.

LA COMPAGNIE

Au siège de la Compagnie on a fait lundi matin les déclarations suivantes :

Les employés de la voie ayant suivi l'exemple de leurs camarades de la traction, la grève est aujourd'hui complète sur le réseau de fer du sud.

Le juge de paix a convoqué pour demain le représentant de la Compagnie, qui est M. Couturier, chef du personnel et les délégués du personnel.

Le roi de Grèce en France

Calais, 30 mai. — Le roi de Grèce et le roi de Norvège, accompagnés de la reine Maud et du petit prince Olaf, sont arrivés à midi cinquante à bord du yacht « Alexandra » ; ils ont été salués par MM. Payton, consul d'Angleterre, et Apenssa, consul de Norvège.

Avant de débarquer, ils ont serré la main des officiers du bord. Après un lunch dans le salon du prince de Galles, ils sont partis, le roi de Grèce par le train de Paris, d'une heure quinze, les souverains norvégiens par un train spécial, à une heure et demie.

Le roi de Grèce en France

LES TRAINS NE CIRCULENT PLUS

Nice, 30 mai. — Le service des trains est complètement interrompu sur le réseau du sud.

Aucun incident ne s'est produit. Les cheminots, très calmes, se bornent à tenir des réunions.

Cette nuit, les grévistes ont tenu une réunion qui a duré jusqu'à quatre heures du matin. Ils ont accepté en principe l'intervention du juge de paix du canton Ouest, qui a convoqué également le chef d'exploitation.

Quelques sections de la voie dans la banlieue de Nice sont surveillées par des gardes champêtres.

On annonce pour ce soir un meeting en plein air.

Des mesures ont été prises par la direction des postes pour faire parvenir le courrier aux localités desservies par le chemin de fer du sud.

Le juge de paix a convoqué pour demain le représentant de la Compagnie, qui est M. Couturier, chef du personnel et les délégués du personnel.

LA COMPAGNIE

Au siège de la Compagnie on a fait lundi matin les déclarations suivantes :

Les employés de la voie ayant suivi l'exemple de leurs camarades de la traction, la grève est aujourd'hui complète sur le réseau de fer du sud.

Le juge de paix a convoqué pour demain le représentant de la Compagnie, qui est M. Couturier, chef du personnel et les délégués du personnel.

La maladie du Kaiser

Berlin, 30 mai. — A l'inauguration de la chambre des artisans de Berlin, le kronprinz a déclaré ce matin que la santé de son père ne pouvait donner lieu à aucune inquiétude et que le mal accidentel dont il souffre sera très prochainement guéri. L'empereur n'assistera pas à la revue de demain, faute de pouvoir endosser la grande tenue et tenir dans sa main le bâton de maréchal.

Le Congrès international d'éducation familiale

Le 2e Congrès international d'éducation familiale aura lieu à Bruxelles du 21 au 25 août prochain, dans les locaux du Palais des fêtes de l'Exposition. Ce congrès sera le plus important des congrès de l'Exposition universelle. Tous les parents, professeurs, philanthropes qui ont à cœur l'amélioration de l'humanité par l'éducation familiale, s'empresseront d'envoyer leur adhésion (10 fr.) soit au comité de propagande constitué dans leur pays, soit au secrétariat central établi 44, rue Rubens, Bruxelles.

Le Bureau du Comité de propagande de l'Académie de Lille est composé de MM. Georges Lyon, recteur de l'Académie, président ; M. L. Dubois, inspecteur d'Académie, président ; Merchet, professeur au Lycée, vice-président ; Molitor, professeur au Lycée, secrétaire général.

Pour tous renseignements s'adresser à M. L. Molitor, Hôtel Académique, 22, rue Saint-Jacques.

Le Congrès international d'éducation familiale

Le 2e Congrès international d'éducation familiale aura lieu à Bruxelles du 21 au 25 août prochain, dans les locaux du Palais des fêtes de l'Exposition. Ce congrès sera le plus important des congrès de l'Exposition universelle. Tous les parents, professeurs, philanthropes qui ont à cœur l'amélioration de l'humanité par l'éducation familiale, s'empresseront d'envoyer leur adhésion (10 fr.) soit au comité de propagande constitué dans leur pays, soit au secrétariat central établi 44, rue Rubens, Bruxelles.

PAUVRES PETITS

par Jules LERMINA

PREMIERE PARTIE

Petite Poucette

— Papa, papa, je vous en prie, ne faites pas de mal à maman...
— Qu'est-ce que tu me veux, toi, sale gosse ? aurais-tu l'habitude ?
— Et ayant repoussé la pauvre enfant, comme elle essayait encore de l'atteindre, il lui lâcha un coup de pied qui l'atteignit en plein corps.
— Elle tomba comme foudre.
— Assassin ! cria Balut.
— Elle n'acheva pas. L'homme s'était jeté sur elle et l'avait prise à la gorge.
— La renversa, puis comme elle restait tendue, inerte, il fouilla dans ses poches, trouva l'écu de cinq francs, le nomma blanche, le billon... et avec une exclamation ignominieuse :
— Maintenant, la belle, je t'en compense ! me rattraperai quand tu pourras...
Et, reprenant sa course, il disparut dans les ténèbres.
— Un quart d'heure se passa.
— Les deux corps gisaient lamentablement dans la neige, auprès de la voiture à demi renversée.
— Nul secours possible. Est-ce que vraiment ces deux malheureux allaient périr ainsi, sous le vent glacé d'hiver !

Mais voici que Poucette revient à elle. D'abord elle éprouve une douleur atroce... c'est le coup qui lui a renversé. Il lui semble que son corps est en feu.
— Ma mère ! ma mère ! elle se dit.
— Mais en même temps, la pensée lui revient, le souvenir... oui, un homme était là... son père... et il a tué sa mère !
— Sa mère qu'elle n'a pas su défendre.
— Et sous cette pensée cruelle comme un remords, il se fait en cet organisme d'enfant une réaction violente... elle ne sent plus sa douleur... et elle se dresse éperdue, les bras tendus, comme si encore elle pouvait protéger celle qu'elle aime plus que sa vie...
— Elle retombe sur un genou et écoute... Rien, le silence morne et lourd... si effrayant aussi...
— Maman, maman ! chuchote-t-elle.
— Quoi ! elle ne lui répond.
— Quel il est mort, seule dans cette nuit, ou bien sa mère serait... morte !
— Alors, dans les affres de son épouvante, la petite se traîne dans la neige, appelant encore, cherchant de ses mains que le froid torture...
— Rien, rien encore... Ah ! si fait ! elle a touché quelque chose... de si froid, de plus glacial encore que la neige... C'est un main... puis un bras... puis un visage... Maman ! maman est morte !
— Rien, rien encore... Poucette tombe à deux genoux et enlace le corps raidi qui ne bouge pas, qui ne respire pas... cadavre inerte et qu'en vain elle cherche à soulever...
— Alors, dans cette tête affolée, se pose le problème : — Que faire ? L'idée de la fuite éperdue traverse son cerveau, aussitôt écartée car ce serait lâche... courir jusqu'au village pour chercher du secours... mais c'est si loin... elle ne peut laisser le corps de sa mère ainsi en travers de la route... un charrier passant ne la verrait pas... et les chevaux, ces rochers qui écraseraient les membres... il faut d'abord l'écartier, la traîner jusqu'au bord du chemin.
— Elle tend ses pauvres muscles d'enfant... d'où lui vient cette force ? elle ne soupçonne pas... l'amour ainsi fait des miracles... elle n'a pu la traîner que pendant quelques pas, mais du moins le pire danger est évité.
— Et voici la récompense... non, elle n'est pas morte... elle entend le cœur qui bat, sa main sent les pulsations... Maman ! maman !
— Elle ne répond pas... Encore une fois, que faire ! en ce froid mortel, l'agonie un instant arrêtée va achever son œuvre.
— Qu'est-ce que ce bruit ? Des grognots, des chevaux, le roucoulement d'une voiture, puis le rayon de grosses lanternes, qui, bien vite, s'avance et grandit...
— C'est le saut, peut-être... il ne se peut pas qu'on la laisse ainsi sur le chemin, auprès de sa mère mourante...
— Et comme la voiture arrive au grand trot... — un magnifique landau de maître — avec sur le siège un cocher et un jeune garçon emmitouflés de fourrures... — derrière, un groom... — au dedans plusieurs personnes dont elle distingue à peine le silhouette... elle court éperdument, criant :
— Au secours, maman ! je vous en prie !
— Allons, bon ! des mendicants à cette heure-ci ! crie la voix brutale du cocher. Ne va pas devant les chevaux, la belle, ou tu vas taper !
— Je vous en supplie... je vous dis que ma mère est morte !
— Ah ! du drame, alors, de l'Ambigu ! pas toi !
— Ces mots infâmes ont été proférés par une voix aiguë, saine celle du jeune homme — de l'enfant de dix ans à peine — qui s'est assis auprès du cocher pour avoir le visage tournée par l'air glacé...
— Poucette a crié encore, supplie... elle se jeterait sous les pieds des chevaux, le cocher hésite...

Une des portières s'abaissa et une tête de femme se pencha.
— Bonjour, le bonnet. C'est la comtesse de Lestreville, celle-là même dont elle dit déjà des bienfaits. C'est l'espérance qui revient, et, les mains tendues, elle s'écrie :
— Par grâce ! madame, par pitié ! venez au secours de ma pauvre mère, qui se meurt... qui est morte, peut-être !
— La dame semble faire un mouvement pour descendre de voiture, mais soudain elle retombe sur les coussins, comme obéissant à une injonction.
— Est-ce que vous allez me donner une fluxion de poitrine ? crie une voix d'homme à l'intérieur. Cocher, allez donc, sapristi ! La glace s'est bruyamment refermée. Le cocher lance ses chevaux... et comme Poucette ne s'en va pas sans vite, le jeune garçon prend le bout de la main du cocher et à toute vitesse cingle la pauvre petite tribu.
— La voiture file au grand trot... elle est passée...
— Et Poucette tombe à genoux au milieu de la route pleurant toutes ses larmes... que nul n'entend et dont nul n'a pitié...
— Plus rien à faire, rien à tenter... Oh ! se peut-il voir ! et des gens si cruels... dans cette petite tête de dix ans, cela prend des proportions de cataclysme... elle semble une fois de plus la terre se soit peuplée autour d'elle de monstres effrayants... et pourtant à faces humaines...
— Il n'y a plus qu'à mourir, après de sa mère, dans ses bras... C'est cela, elles s'en vont ensemble... bien loin, là où on ne frappera plus les vieilles femmes et où on ne cinglera plus les enfants...
— Elle est revenue auprès du corps de sa mère toujours immobile, elle l'embrasse de ses deux bras... elle se penche sur elle-même à si grand froid... Elle pose sa tête sur le cœur de la mou-

rante, et elle va s'endormir là, pour que ni l'une ni l'autre ne s'éveillent plus jamais...
— Qui a parlé, maman ? ah ! tu vois... et tu savais comme j'avais peur...
— Poucette... je ne sens mourir... où suis-je... ah ! je ne me souviens... cet homme, ce monsieur... il m'a tué... ch ! pourquoi le hasard l'a-t-il encore jeté sur mon chemin... mais tu es là, ma Poucette aimée... il ne t'a pas tué, toi... je lui pardonne ma mort...
— Mais, maman, je ne veux pas que tu meures... si tu essayais, nous ne sommes pas loin, maintenant... je te soutiendrais...
— Mme Balut lait un effort, mais retombe...
— Si seulement je pouvais t'asseoir dans la voiture... je te traiterais jusqu'à la maison... mais je ne peux pas... comme est désoigné d'avoir à peu de force... eh bien, je le pensais, prends-moi dans les bras, maman, comme quand j'étais toute petite, et mourons, mourons toutes les deux...
— Et Mme Balut n'a pas le force de refuser ce sacrifice. Elle passe ses deux bras au cou de l'enfant... et sous la neige qui recommence à tomber, toutes deux s'engourdissent, allant tout doucement vers la mort...
— Quand, du côté du village, des pas précipités résonnent... c'est quelqu'un qui court avec une lanterne... il arrive auprès des deux corps immobiles, s'arrête stupéfait et, posant sa lanterne sur le sol, relève ses manches et dit :
— Allons, Pierrot, on t'a dit souvent que tu avais du biceps, voilà le moment de le montrer...
— Est-ce qu'un père frappe son enfant ?
— Le nouveau venu était un gars d'une douzaine d'années, solide, bien bâti, la mine

féfée, quelque chose comme un gamin de Paris.
— En réalité, le groom qui tout à l'heure était derrière la voiture de M. de Lestreville, il avait vu l'ignoble scène de la route, alors que le fils du comte — ce gamin juché auprès du cocher — avait fouillé l'enfant...
— A peine le landau avait-il touché le château, que les parents, professeurs, philanthropes qui ont à cœur l'amélioration de l'humanité par l'éducation familiale, s'empresseront d'envoyer leur adhésion (10 fr.) soit au comité de propagande constitué dans leur pays, soit au secrétariat central établi 44, rue Rubens, Bruxelles.
— Le Bureau du Comité de propagande de l'Académie de Lille est composé de MM. Georges Lyon, recteur de l'Académie, président ; M. L. Dubois, inspecteur d'Académie, président ; Merchet, professeur au Lycée, vice-président ; Molitor, professeur au Lycée, secrétaire général.
— Pour tous renseignements s'adresser à M. L. Molitor, Hôtel Académique, 22, rue Saint-Jacques.
— Sans supplément de prix, pour rien, Chaque Congrès vous offre un sacnet superfin.